



COMMISSION DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS



RAPPORT ANNUEL 2015

NOVEMBRE 2016



RAPPORT ANNUEL 2015

La Loi 010-2004/AN du 20 avril 2004, en son article 46, dispose : "la Commission présente chaque année, au Président du Faso, au Président de l'Assemblée nationale et au Président du Conseil constitutionnel, un rapport rendant compte de l'exécution de sa mission."

SOMMAIRE

11	CHAPITRE 1 : DE LA SENSIBILISATION
19	CHAPITRE 2 : DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI
23	CHAPITRE 3 : DU RENFORCEMENT DES CAPACITES
25	CHAPITRE 4 : DE LA PARTICIPATION DE LA CIL AUX RENCONTRES INTERNATIONALES
29	CHAPITRE 5 : DU PARTENARIAT AVEC L'AFAPDP ET LES AUTORITES DE PROTECTION DES DONNEES
33	CHAPITRE 6 : DES SESSIONS ET AUTRES ACTIVITES INTERNES DE LA COMMISSION
36	CHAPITRE 7 : DES DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS
38	LA CIL EN IMAGES
46	ANNEXES

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFAPDP : Association francophone des autorités de protection des données personnelles

APDP : Autorité de protection des données à caractère personnel

APSB : Association professionnelle des secrétaires du Burkina

BCEAO : Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CPVP : Commission belge pour la protection de la vie privée.

CIL : Commission de l'informatique et des libertés

CNIL/BENIN : Commission nationale de l'informatique et des libertés du Bénin

DGPN : Direction générale de la police nationale

MDENP : Ministère du développement de l'économie numérique et des postes

ABE2A : Association pour le bien-être des enfants et des adolescents d'Afrique

SINEA : Salon international de l'enfant et de l'adolescent de Ouagadougou

FGI : Forum pour la gouvernance de l'internet

ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

INSD : Institut national de la statistique et de la démographie

MICA : Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

SIF : Système intégré sur le foncier

RCE : Règles contraignantes d'entreprise

CES : Conseil économique et social

CSC : Conseil supérieur de la communication

ICDPPC : Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée

CNDP : Commission nationale de contrôle des données à caractère personnel

TIC : Technologie de l'information et de la communication





Mme Marguerite OUEDRAOGO / BONANE
Présidente de la CIL

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

- AFAPDP** : Association francophone des autorités de protection des données personnelles
- APDP** : Autorité de protection des données à caractère personnel
- APSB** : Association professionnelle des secrétaires du Burkina
- BCEAO** : Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CPVP** : Commission belge pour la protection de la vie privée.
- CIL** : Commission de l'informatique et des libertés
- CNIL/BENIN** : Commission nationale de l'informatique et des libertés du Bénin
- DGPN** : Direction générale de la police nationale
- MDENP** : Ministère du développement de l'économie numérique et des postes
- ABE2A** : Association pour le bien-être des enfants et des adolescents d'Afrique
- SINEA** : Salon international de l'enfant et de l'adolescent de Ouagadougou
- FGI** : Forum pour la gouvernance de l'internet
- ARCEP** : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
- INSD** : Institut national de la statistique et de la démographie
- MICA** : Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
- SIF** : Système intégré sur le foncier
- RCE** : Règles contraignantes d'entreprise
- CES** : Conseil économique et social
- CSC** : Conseil supérieur de la communication
- ICDPPC** : Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée
- CNDP** : Commission nationale de contrôle des données à caractère personnel
- TIC** : Technologie de l'information et de la communication





Mme Marguerite OUEDRAOGO / BONANE
Présidente de la CIL

MOT DE LA PRESIDENTE

L'année 2015 est restée marquée par un contexte national post insurrectionnel où les attentes, aussi nombreuses que complexes, démontrent à souhait une soif de démocratie véritable.

La Commission de l'Informatique et des Libertés peut s'enorgueillir d'une participation significative à la reconstruction de l'Etat de droit au Burkina Faso.

Que retenir donc de cette année où la conjoncture le dispute à l'incertitude née des soubresauts politiques qui ont émaillé la transition ?

A côté des raisons poussant à l'inaction, le courage d'aller de l'avant a gouverné les esprits et chevillé les corps.

Le droit à la vie privée traduit en actions concrètes, des actions adaptées à chaque cible ont permis de toucher les élèves dans leur lycée ou collèges ainsi, que les adultes dans leur corps de métier.

Parler aux jeunes dans leur propre langage et leur milieu de vie ou d'étude est un challenge que la CIL a relevé avec satisfaction, portant ainsi, l'intérêt de la cible à son point culminant.

De l'étonnement, les citoyens sont passés aux demandes de formation pour mieux comprendre et combattre efficacement la cybercriminalité et la violation des données personnelles.

Par ailleurs, le Burkina Faso, sollicité pour partager son expérience dans bien des pays soucieux de mettre en place une autorité de protection des données personnelles, tire la leçon que la coopération est le point d'ancrage de notre stabilité.

A la force de la coopération étant devenue nécessaire dans cet espace sans frontière qu'est internet, il faut allier une vision politique réaliste et réactive pour parer aux défis que l'usage des TIC nous impose chaque jour.



INTRODUCTION

Le rapport d'activités 2015 de la CIL compte 07 chapitres.

Le chapitre 1 fait l'état des lieux des activités de promotion et de vulgarisation de la loi, de sensibilisation aux enjeux de la protection des données personnelles.

Le chapitre 2 fait le point des activités de la CIL entrant dans le cadre de sa mission de veille pour une application effective de la loi.

Le chapitre 3 donne un aperçu des actions de renforcement des capacités du personnel et des membres de la Commission.

Le chapitre 4 est consacré aux activités internationales.

Le chapitre 5 donne un état de la coopération avec les autorités sœurs et l'AFAPDP.

Le chapitre 6 fait le récapitulatif du fonctionnement, de la gestion administrative et financière de la Commission.

Le chapitre 7 est consacré aux difficultés et recommandations.



CHAP. 1. DE LA SENSIBILISATION

La sujet de la protection des données personnelles est de plus en plus présent dans notre vie quotidienne mais, ils sont peu nombreux ceux qui en sont informés. La Commission ne cesse, pour cela, de communiquer afin de se donner les moyens de réussir sa mission principale, celle d'informer et de protéger les citoyens.

La sensibilisation a une place primordiale dans le programme annuel d'activités de la CIL. Ce programme spécifique de sensibilisation comprend, aussi bien la campagne d'éducation au numérique, les séminaires, les ateliers, ainsi que les conférences publiques.

1. La Campagne 2015 d'éducation au numérique au profit des élèves

La CIL poursuit sa campagne « **Education au numérique** » au profit des élèves des lycées et collèges, lancée en janvier 2014. Cette campagne a pour but d'informer et de sensibiliser les jeunes aux enjeux de la protection des données personnelles.

Les thématiques ci-après ont été développées :

- le cadre institutionnel de la Commission de l'Informatique et des Libertés ;
- les dangers des TIC et les règles de cyberprudence aux jeunes dans l'utilisation des téléphones portables, des réseaux sociaux et autres TIC ;
- l'organisation de jeux « questions-réponses » récompensés par des gadgets pour vérifier le niveau de réceptivité du message.

Au cours de l'année 2015, la CIL a organisé des séances d'éducation au numérique dans les lycées et collèges, à travers le Burkina, notamment :

- au lycée Universalis de Ouagadougou, le 29 janvier 2015, dans le cadre de la célébration de la journée internationale de protection des données à caractère personnel au Burkina Faso ;
- au collège Le Creuset Plus de Ouagadougou les 18, 19, 20, 25 février et le 07 mars 2015 ;
- au lycée provincial du Nahouri, le 16 avril 2015 ;
- à l'Université Polytechnique de Bobo Dioulasso, le 29 avril 2015 ;
- au lycée provincial de Koudougou, le 21 mai 2015 ;
- au lycée Yamwaya de Ouahigouya, le 26 mai 2015.



II. Des séminaires de sensibilisation aux enjeux de la protection des données personnelles au profit des différentes couches socioprofessionnelles

1. Séminaire de sensibilisation des acteurs du processus électoral

Le 14 avril 2015, la CIL a tenu dans la salle de conférence de la Direction générale de la coopération (DGCOP) à Ouagadougou, un séminaire de sensibilisation des acteurs électoraux aux enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée en période électorale.

Ce séminaire a réuni l'administration électorale (Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, Commission Electorale Nationale Indépendante), les partis politiques et la société civile. L'objectif était de sensibiliser les acteurs, avant les échéances des législatives et présidentielle 2015 aux questions cruciales de la manipulation des données personnelles et de la vie privée pendant la campagne, afin d'éviter les dérapages dommageables à la consolidation de la démocratie. Le séminaire a permis de faire le tour des thèmes suivants :

- «*La protection des données personnelles et de la vie privée : principes contenus dans la loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004*» ;
- «*La sécurité des réseaux et systèmes de traitement des informations biométriques*» ;
- «*Le fichier électoral biométrique : enjeux, mesures organisationnelle et technique de protection pour garantir la fiabilité et le respect des droits des personnes concernées*».
- «*L'homme politique et les médias sociaux à l'ère de l'Internet*» ;
- «*Utilisation de l'Internet et des réseaux sociaux par le politique : astuces pour une meilleure protection de ses données personnelles*».



« Constituer une donnée à caractère personnel toute information qui permet, sous quelque forme que ce soit, l'identification ou l'identification des personnes physiques, notamment par référence à un moyen d'identification ou à plusieurs éléments identifiants propres à leur identité physique, physiologique, psychique, économique, culturelle ou sociale »

La CIL a tenu un séminaire de sensibilisation des acteurs électoraux à Ouagadougou.





2. Séminaire de sensibilisation des étudiants de l'Université Polytechnique de Bobo

Le 29 avril 2015, la CIL a organisé dans l'enceinte de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, un séminaire de sensibilisation des étudiants et du corps professoral de l'Université polytechnique sur **«Les enjeux de la protection des données à caractère personnel et de la vie privée»**.

Ce séminaire s'inscrit dans un contexte d'utilisation accrue des Technologies de l'Information et de la Communication, en particulier l'internet et la téléphonie mobile en milieu universitaire. Les participants ont été entretenus sur trois thèmes à savoir : **les principes directeurs de la loi portant protection des données personnelles au Burkina, les dangers liés à l'utilisation des TIC et règles de cyberprudence, la cybercriminalité.**

3. Séminaire de sensibilisation des élèves stagiaires de la Gendarmerie nationale à Bobo-Dioulasso

Le 30 avril 2015 les élèves stagiaires de la Gendarmerie nationale en formation à Bobo ont reçu l'équipe de la CIL.

Le séminaire a connu une forte participation des élèves stagiaires. Ceux-ci ont été formés aux dispositions de la loi N° 010-2004/AN du 20 Avril 2004 portant protection des données à caractère personnel au Burkina Faso, le traitement des données personnelles dans l'enquête judiciaire, les techniques d'investigation numérique et les techniques de recherche de la preuve.

4. Séminaire de sensibilisation des agents de l'ONATEL

A l'initiative de la CIL, les agents de l'ONATEL ont bénéficié d'une séance de sensibilisation le 22 mai 2015 à l'Ecole nationale des télécommunications, aux enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée à l'ère du numérique.

Les opérateurs de téléphonie font l'objet de multiples plaintes relativement à l'usage abusif des données personnelles des clients.

L'objectif du séminaire était d'échanger sur la protection des données personnelles des abonnés, le respect des principes directeurs de la loi sus-citée.



Séance de sensibilisation avec les cadres à l'ONATEL (vue de l'assemblée)



Séance de sensibilisation avec les cadres à l'ONATEL (Photo de Yannick)

5. Séminaire de sensibilisation des membres du barreau burkinabè

Le 15 mai 2015, le CIL a tenu dans la salle de conférence de la Maison de l'avocat à Ouagadougou un séminaire de sensibilisation des avocats membres du barreau burkinabè aux enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée à l'ère du numérique. Les participants au séminaire avaient à leur tête, le Bâtonnier de l'Ordre

De séminaire avait pour objectif de présenter aux avocats le dispositif juridique et institutionnel de la protection des données personnelles et de la vie privée, les enjeux de la protection des données personnelles face à la révolution numérique, le traitement des données personnelles dans l'enquête judiciaire



III De la contribution de la CIL à des sessions d'information et de sensibilisation

En dehors de son programme de sensibilisation annuel, la CIL est constamment sollicitée par des organisations, des établissements scolaires, des universités ou encore des entreprises pour animer des séances de sensibilisation.

Pour 2015, elle a enregistré les sollicitations suivantes :

1. Atelier de formation des utilisateurs à la protection des données et à la sécurité du système informatique de la Direction générale des ressources en eau (DGRE)

Sur invitation de la DGRE, la CIL a animé un atelier de formation sur la sécurité des systèmes d'information et les enjeux de la protection des données personnelles à l'endroit des utilisateurs du système d'information de la DGRE, du 30 novembre au 05 décembre 2015.

Cet atelier a été l'occasion pour la CIL de situer l'importance de la protection des données personnelles et la nécessité pour toute structure de mettre en place une politique de protection des systèmes d'information et particulièrement, des données personnelles.

2. Atelier de sensibilisation du Club des étudiants en communication de l'Université de Ouagadougou

A l'initiative du Club des étudiants en communication de l'Université de Ouagadougou, la CIL a animé une séance de sensibilisation de ses membres, lors des 72 heures du communicateur qui ont eu lieu les 16, 17 et 18 décembre 2015.

Aussi, la CIL a formé les étudiants à la création et l'animation d'un blog, et en deuxième lieu, une sensibilisation aux conséquences néfastes de l'usage des TIC et les règles de cyberprudence à adopter.

3. Sensibilisation des membres de la Jeune Chambre Internationale

Le 14 mars 2015, au Conseil régional du Centre, les membres de la Jeune Chambre Internationale ont été entretenus par une équipe de la CIL sur les principes qui régissent la protection des données personnelles, les conseils pratiques pour une protection des données personnelles dans l'usage des réseaux sociaux et internet, ainsi que sur les règles de cyberprudence à observer pour éviter de se faire arnaquer sur internet.

4. Sensibilisation à l'Ecole supérieure des techniques avancées (ESTA)

Les 12 mai 2015, la CIL, à la demande des étudiants de l'ESTA, a tenu une séance de sensibilisation aux enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée à l'ère du numérique au profit des étudiants de ladite école. Des étudiants de différentes filières dudit établissement ont bénéficié de cette activité de sensibilisation.

« Les données traitent de la donnée à caractère personnel, toute information susceptible d'identifier et l'attribuer à l'aide de procédés automatisés ou non, par une personne physique ou morale, et appliquée à des données à caractère personnel, qui se rapporte : l'enregistrement, l'inscription, la consultation, l'utilisation, la communication par tous moyens, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, le verrouillage, l'effacement ou la destruction. »

Le Décret 2014/107 portant sur la protection des données à caractère personnel



Sensibilisation à l'Ecole supérieure des techniques avancées (ESTA)



5. Participation de la CIL à l'assemblée générale du Centre d'information et de formation en matière de droits de l'homme en Afrique (CIFDHA)

Les 12 mai 2016, la CIL, à la demande des étudiants de l'ESTA, a tenu une séance de sensibilisation aux enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée, à l'ère du numérique, au profit des étudiants de ladite école. Des étudiants de différentes filières dudit établissement ont bénéficié de cette activité de sensibilisation.

6. Sensibilisation d'adolescents aux conséquences des TIC

Le 30 décembre 2015, à l'invitation du Centre de Développement pour Enfants (CDE) la CIL a animé un atelier de formation sur la protection de l'enfant face aux dangers liés aux TIC ainsi qu'aux conseils pratiques à observer.

7. Sensibilisation du personnel de Allianz-Burkina

Les 21 et 22 juillet 2015, la compagnie d'assurance et de réassurance « ALLIANZ-BURKINA » a sollicité la CIL pour animer un atelier de sensibilisation au profit de ses agents aux enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée, à l'ère du numérique dans le secteur des assurances.



Tout traitement de données à caractère personnel doit avoir pour le consentement de la ou des personnes concernées, soit être prévu par la loi.

Source : <http://www.cnil.fr/fr/la-protection-des-donnees-personnelles>

IV Des actions de communication

Pour appuyer sa stratégie de sensibilisation et de visibilité, la Commission a mené de multiples actions, par le biais des médias.

Aussi, des séminaires de sensibilisation ont été menés au sein de différentes administrations publiques, d'établissements scolaires, etc.

Un projet de films de sensibilisation dont les scénarii s'inspirent du vécu quotidien des citoyens dans l'usage des TIC est prévu pour les premiers mois de l'année 2016.

1. Des relations publiques

Au cours de l'année 2015, la CIL s'est attelé à promouvoir son image auprès de ses partenaires par des actions de communication institutionnelle.

Aussi ; la CIL a rendu des visites de courtoisie aux responsables d'institutions, au nombre desquels, on peut citer :

- **le Président du Conseil Constitutionnel, à l'occasion de la remise du rapport d'activités 2013, janvier 2015 ;**
- **le Président de la CENI, 17 février 2015 ;**
- **le Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, Garde des Sceaux, 21 juillet 2015 ;**
- **le Directeur général de la Coopération, novembre 2015 ;**
- **Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, décembre 2015.**

Par ailleurs, la Présidente de la CIL a été sollicitée comme Présidente d'honneur des 72 heures du communicateur, organisées par le Club des étudiants en communication et journalisme de l'Université Ouaga 1 Joseph Ki-Zerbo.

2. De la diffusion de films de sensibilisation et de communiqués

Dans le cadre de sa mission d'information et de protection des données personnelles, la CIL a diffusé selon les besoins, des communiqués à l'attention des citoyens sur des thématiques y relatifs. Elle a aussi conçu et réalisé, en collaboration avec des professionnels du métier, des téléfilms ou sketches de sensibilisation. Ainsi, du 13 au 26 juillet 2015, des sketches de sensibilisation à la problématique de la protection des données personnelles ont été projetés sur la chaîne de télévision privée BF1.

La Commission a publié deux communiqués dans la presse, l'un relatif aux élections présidentielle et législatives de 2015 parus dans les médias du 20 au 30 avril 2015 et l'autre, aux arnaques et usurpation de données personnelles sur Internet : Conseils pratiques, du 21 au 24 décembre 2015.

« Le responsable du traitement est la personne physique ou morale, publique ou privée, qui a le pouvoir de décider de la création des données à caractère personnel. Le destinataire d'un traitement de données à caractère personnel est toute personne physique ou morale, publique ou privée, autre que la personne concernée, habilitée à recevoir communication de ces données. La personne concernée est la personne identifiable à laquelle se rapportent les données à caractère personnel. »

Loi N° 010-2004/AN portant protection des données à caractère personnel



Commission de l'Informatique et des Libertés

Créée en 2004 par la Loi N° 01 0-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel, la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) est une Autorité administrative indépendante. Elle a démarré effectivement ses activités en novembre 2007.



La Commission est composée d'un collège de neuf (09) membres nommés en conseil des ministres ainsi qu'il suit :

- 1 représentant du pouvoir exécutif,
- 2 représentants du pouvoir législatif,
- 2 représentants du pouvoir judiciaire,
- 2 représentants au titre des associations nationales œuvrant dans le domaine des Droits Humains,
- et 2 représentants au titre des associations nationales des professionnels de l'informatique.

La CIL est dirigée par un Président nommé par le Chef de l'État parmi les membres de la Commission. Il est secondé par un Vice-président élu par ses pairs.

La Commission, pour son fonctionnement s'appuie sur une administration dirigée par un Secrétaire général.

La CIL a pour missions entre autres de

- de veiller à la protection des données personnelles par le respect des dispositions de la loi 010-2004/AN du 20 avril 2004 ;
- de préserver les libertés individuelles à l'ère du numérique ;
- d'accompagner l'innovation technologique.

En 2015, la CIL a mis l'accent sur la sensibilisation avec notamment une campagne d'éducation au numérique en faveur des élèves des lycées et collèges du Burkina Faso et différentes actions à l'endroit d'administrations publiques et privées qui traitent des données personnelles.



CHAP. 2. DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

Au cours de l'année 2015, la CIL a réalisé des missions de contrôle, délibéré sur des demandes d'avis, des demandes d'autorisation de mise en œuvre de traitements, et traité des plaintes.

I. Des missions de contrôle

La CIL a effectué deux missions de contrôle, au sein de deux établissements. Les traitements visés étaient la vidéosurveillance et les dispositifs biométriques.

— Du contrôle à IAM-Burkina

La CIL après avoir donné son autorisation pour la mise en œuvre d'un traitement biométrique, au sein de l'Institut Africain de Management (IAM), a effectué une mission de contrôle et de vérification, au sein de cet institut, le 13 mai 2015.

Elle a pu apprécier l'état de la mise en œuvre du traitement en adéquation avec les dispositions de la loi portant protection des données personnelles et un rapport a été produit.

Le deuxième traitement contrôlé a porté sur l'utilisation de la vidéosurveillance. La CIL a relevé la conformité de la mise en œuvre de ce traitement, aucune déclaration préalable n'ayant été effectuée. Elle l'a donc, interpellé à se conformer à la législation.

— Cas de IFC

La deuxième école supérieure contrôlée sur les mêmes types de traitement (données biométriques et vidéosurveillance) est l'Institut de formation Colbert (IFC). Ce contrôle était inopiné. En effet, la CIL a été informée, de façon anonyme, du déploiement d'un dispositif de caméras de surveillance, au sein de l'institut, sans autorisation préalable. Les échanges ont permis au premier responsable de mesurer les enjeux et de prendre des engagements à l'effet de déclarer ses traitements de données personnelles et sensibles auprès de la Commission.

III. Des demandes d'avis et de conseils

Conformément à l'article 18 de la Loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004, pour tous les traitements envisagés par ou au profit de l'Etat,

le responsable doit requérir l'avis de la CIL avant, la mise en œuvre.

Par ailleurs, la Commission a pour mission d'informer et de conseiller toute personne qui souhaite créer une base de données à caractère personnel sur les formalités préalables à respecter.

C'est dans ce sens que dans le cadre des débats parlementaires sur la proposition de loi sur l'accès à l'information et aux documents administratifs, le Conseil national de la transition, faisant alors office d'organe législatif, a requis l'avis de la Commission, courant août 2015

III. De l'accomplissement des formalités préalables avant la mise en œuvre des traitements

Les formalités applicables devant la CIL sont :

- la déclaration normale de traitement ;
- la demande d'avis ou de conseils ;
- la demande d'autorisation de mise en œuvre de traitement dans le domaine de la recherche médicale ;
- la demande d'autorisation de transfert de données personnelles à l'étranger.

Conformément à l'article 18 de la Loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004, pour tous les traitements envisagés par ou au profit de l'Etat, le responsable doit requérir l'avis de la CIL, avant la mise en œuvre. Quant aux entreprises du secteur privé, ils doivent effectuer une déclaration préalable conforme à l'article 19 de la loi sus-citée avant la collecte et le traitement des données personnelles.

Par ailleurs, la Commission a pour mission d'informer et de conseiller toute personne qui souhaite créer une base de données à caractère personnel sur les formalités préalables à respecter. Si cette demande est formalisée par le

dépôt d'un dossier à la CIL, elle est qualifiée de demande de conseils.

Au cours de l'année 2015, la CIL a reçu et traité deux (02) demandes de conseils émanant des banques et établissements financiers du Burkina, respectivement sur un transfert de données à l'étranger et un projet de mise en place d'un traitement biométrique des clients.

La CIL en a reçu quatre (04) déclarations de traitement provenant des structures suivantes : la clinique Les Genêts, le Secrétariat exécutif du Conseil national de la sécurité alimentaire, le Centre d'information et de formation en matière de droits humains en Afrique (CIFDHA) et Total BURKINA.

En outre, la Commission s'est prononcée sur deux (02) dossiers qui entrent dans le régime d'autorisation, l'un portant autorisation de transfert de données en France par Total BURKINA et l'autre sur un projet d'interconnexion de fichiers e-concours du Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, avec la base de données d'identification de l'ONI.

Des plaintes

L'article 37 de la loi 010-2004/AN du 20 avril 2004 dispose que la Commission reçoit et traite des plaintes. Sur ce point, des plaintes enregistrées au cours de l'année 2015, se dégagent deux grandes catégories dont celles pour arnaques ou tentative d'arnaques sur Internet et celles pour utilisation abusive de données personnelles.

1. Des plaintes pour arnaque ou tentative d'arnaque sur Internet

La CIL a reçu des plaintes et entendu des personnes victimes de chantage, d'arnaque ou de tentative d'arnaques sur Internet. De prime abord, le constat est que le nombre de plaintes reçues est en nette croissance par rapport à l'année précédente. Dans la plupart des cas, il s'est agi de cyber arnaque connue sous le nom de « cam-coquine » ou « sex-tape ». Ce genre de situation se présente comme suit : un internaute croyant avoir une relation intime et virtuelle avec un individu de sexe féminin, échange des vidéos à caractère sexuel avec son correspondant. L'internaute, dans la plupart des cas de sexe masculin, se retrouve sous menace de divulgation des vidéos s'il ne verse pas une certaine somme d'argent.

Dans d'autres cas, il s'agissait de victimes qui ont vu leurs comptes mail pris en main par des personnes malveillantes et leur carnet d'adresses utilisé pour solliciter des sommes d'argent, en leur nom... Pour les cas de piratage des boîtes d'adresses électroniques, la Commission a aidé les plaignants à engager les procédures de recouvrement de leurs adresses auprès des fournisseurs de services Internet et une plainte contre X est enregistrée à chaque fois pour vol de données personnelles, usurpation de comptes mail et pour tentative d'escroquerie.

La Commission entretient avec les services techniques de YouTube et Facebook, une collaboration informelle, afin d'empêcher la divulgation des dites vidéos.

2. Des plaintes résultant de l'usage des données personnelles

• La plainte de monsieur B.S

Le 22 juin 2015, une plainte a été déposée à la Commission de l'Informatique et des Libertés par monsieur B.S, pour utilisation de son numéro de téléphone et de ses photographies sans son consentement.

Cette plainte tient au fait qu'un individu aurait utilisé son numéro et ses photographies pour les publier, à travers un compte sur un site de rencontre à caractère sexuel, occasionnant pour lui des dizaines d'appels et de sollicitations qui lui ont causé un préjudice moral. Pendant l'instruction du dossier, le plaignant a fait part à la CIL du fait que la personne qu'il soupçonnait d'être l'auteur du forfait lui avait envoyé un message d'excuses et retiré ses données personnelles du site en question.

• La plainte de Dame S.S.B

Une plainte, en date du 1er décembre 2015, a été déposée à la CIL par Monsieur S.S.B pour diffamation. Il accuse S.Z de diffamation contre sa personne via un mailing list animé par un ensemble de collègues chercheurs dans un centre de recherche de la place.

Dans le traitement de cette plainte, les services techniques ont relevé l'impossibilité de retracer et d'identifier directement l'expéditeur du mail incriminé et il a été conseillé au plaignant de recourir aux services d'un expert en investigations numériques.



COMMISSION DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES

www.cil.bf



01 BP 1606 Ouagadougou 01 BURKINA FASO

Tél. : +226 25 37 70 90 - 25 46 26 11

Email : infocil@cil.bf



CHAP. 3. DU RENFORCEMENT DES CAPACITES

L'efficacité et l'efficience dans le travail supposent l'existence de personnel qualifié et en nombre suffisant.

Pour cela, la Commission établit, chaque année, un programme de formation sur la base des besoins exprimés par le personnel et en fonction des objectifs annuels, de sorte à lui conférer les outils et connaissances nécessaires pour mener à bien sa mission.

Ainsi, les commissaires et les cadres de la Commission ont pris part, au cours de l'année 2015, à des séminaires de formation organisés, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Burkina Faso. La particularité, en cette année 2015, est que la CIL a tenu des formations de groupe avec l'ensemble du personnel, pour cultiver et renforcer l'esprit d'équipe

1. De la formation du personnel

La formation du personnel, souhaitée et déclinée par la hiérarchie, se voulait être inclusive et multidimensionnelle. Ainsi, pour une mise à niveau du personnel, divers thèmes ont été retenus, de concert avec les bénéficiaires. Le choix de ces thématiques est fonction des missions de la CIL et de celles de chacun des cadres à son poste de travail ; ce qui devrait les conduire à accomplir au mieux les tâches qui sont les leurs.

Le programme de formation s'est déroulé ainsi qu'il suit :

- *Formation des agents de la CIL en rédaction administrative, du 20 au 23 janvier 2015, à Ouagadougou ;*
- *Formation des agents de la CIL au plan de continuité d'activité et à les numérisation archivage de documents à Ouagadougou, du 09 au 13 février 2015 ;*
- *Séminaire de formation et perfectionnement en secrétariat au siège de l'APSB au profit des secrétaires de la CIL, du 20 au 24 avril 2015 ;*
- *Formation de trois chauffeurs de la CIL à Bobo-Dioulasso, sur le thème : «le chauffeur et la maintenance : mécanique et électricité auto-préventive», du 20 au 25 avril 2015 ;*
- *Formation des agents de liaison de la CIL à Bobo-Dioulasso, sur le thème : «la déontologie du métier d'agent de liaison et l'image de marque de l'institution», du 27 avril au 02 mai 2015 ;*
- *Formation du secrétaire général et de l'agent comptable de la CIL à un séminaire de formation sur le montage de projet et de recherche de financement Axé sur l'administration publique à Casablanca du 03 au 16 mai 2015 ;*
- *Formation d'un agent de la CIL à la gestion des archives dans les projets, les administrations et les structures publiques à Ouagadougou du 08 au 19 mai 2015 à Ouagadougou ;*
- *Formation d'un agent de liaison de la CIL à Bobo-Dioulasso sur le thème : « la déontologie du métier d'agent de liaison et l'image de marque de l'institution » du 20 au 26 mai 2015 ;*
- *Participation d'un agent de la Direction de la communication et des relations publiques de la CIL à un séminaire de formation sur les techniques de communication, d'argumentation et de présentation à Casablanca, du 21 juin au 04 juillet 2015 ;*
- *Session de formation du Directeur des affaires administratives et financières et du Directeur du contrôle des marchés et des engagements financiers sur le thème «montage de projet et de recherche de financement axée sur l'administration publique» à Casablanca du 03 au 15 août 2015 ;*
- *Participation de la Directrice de la communication et des relations publiques de la CIL à une session de formation sur : «la réalisation d'une stratégie de communication et de son plan de pilotage» à Casablanca, du 07 au 11 septembre 2015 ;*

- **Séjour d'échanges et d'expériences de trois agents de la CIL auprès de la Commission Nationale des Données Personnelles (CNDP) à Rabat, au Maroc, du 13 au 24 septembre 2015 ;**
- **Formation à la communication interne de dix (10) cadres de la CIL à Ouagadougou, du 07 au 11 septembre 2015 ;**
- **Formation sur le thème «leadership» de quinze (15) cadres de la CIL à Ouagadougou, du 05 au 09 octobre 2015.**

2. De la contribution de la CIL à la formation des étudiants

Au cours de l'année 2015, la CIL a accueilli huit (08) stagiaires de profils différents : juristes, informaticiens, communicateurs, secrétaires et comptables.

Les stages constituent une opportunité pour les étudiants en fin de formation soit de mettre en pratique leurs connaissances théoriques dans un milieu professionnel donné, soit de préparer leur rapport de fin d'études.

Enfin, ils y ont l'occasion de s'imprégner du droit de la protection des données personnelles et de notions sur la sécurité des systèmes informatiques.

4. DE LA PARTICIPATION DE LA CIL AUX RENCONTRES INTERNATIONALES

Au cours de l'année 2015, la CIL a participé à plusieurs rencontres au plan international et régional, notamment dans le cadre des activités de l'AFAPDP ou sur invitation d'organismes partenaires, afin de partager l'expérience du Burkina Faso en matière de protection des données personnelles. La participation à ces différentes rencontres internationales contribue énormément à conforter les places et rôle de la CIL du Burkina Faso dans son leadership africain en matière de protection des données personnelles.

1. De la participation de la CIL au Global Symposium of Regulators (GSR)

Du 09 au 11 juin 2015, s'est tenu à Libreville au Gabon, le 15^{ème} Symposium Global des Régulateurs (GSR 2015) organisé par le Bureau du Développement des Télécommunications (BDT) de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et auquel la CIL a pris part, pour le compte de la Commission de l'informatique et des libertés.

Le Colloque mondial des régulateurs (GSR) rassemble des dirigeants des autorités nationales chargées de la réglementation des télécommunications/TIC dans le monde entier et représente l'instance mondiale dans le cadre de laquelle les régulateurs peuvent confronter leurs points de vue et leurs expériences sur les questions de réglementation les plus urgentes.

Le thème de cette quinzième édition du GSR est le suivant: « Attention à la fracture numérique – le financement d'une société – numérique inclusive – des infrastructures aux données ». La particularité de l'édition 2015 du GSR est qu'elle coïncidait avec la célébration des 150 ans de l'UIT, ce qui a donné plus d'éclat au Symposium.

2. De la tenue d'un séminaire sous-régional sur les RCE

La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) a organisé à Ouagadougou, les 30 et 31 juillet 2015, à l'Hôtel Laïco, un séminaire régional sur le thème : « L'encadrement des transferts internationaux de données en Afrique : le modèle des Règles Contraignantes d'Entreprises (RCE) de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP) ».



Le séminaire régional était placé, sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Yacouba Isaac ZIDA et sous le parrainage du Dr Nébila Amadou YARO, Ministre du Développement de l'économie numérique et des postes.

C'est en novembre 2013 que les membres de l'AFAPDP ont adopté une résolution relative à la procédure d'encadrement des transferts de données personnelles dans l'espace francophone au moyen de règles contraignantes d'entreprise (RCE).

Ces RCE francophones procèdent de la nécessité d'établir un référentiel de principes communs aux autorités francophones pour encadrer les transferts de données personnelles entre entreprises et de développer ainsi, une approche globale et harmonisée dans le but d'encadrer les transferts de données au sein de cet espace. Ce séminaire vise notamment la vulgarisation et l'appropriation des RCE par les acteurs concernés.

Les travaux du séminaire se sont tenus en six sessions durant les deux jours. La première et la deuxième journée ont enregistré chacune trois sessions, composées de trois communications (voir programme en annexe).

Les participants ont clos les travaux avec une motion de remerciements aux Autorités burkinabè.

3. De la participation de la CIL à la 37ème conférence internationale des commissaires à la protection des données personnelles et de la vie privée

La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) a participé à la 37e Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée (ICDPPC), tenue du 26 au 29 octobre 2015, à Amsterdam, au Pays-Bas.

L'ICDPPC regroupe chaque année, les autorités de protection des données de tous les continents pour des échanges sur leurs missions et des réflexions sur les thèmes intéressant la protection des données personnelles et la vie privée.

La Conférence internationale a adopté plusieurs résolutions qui engagent toutes les Autorités membres de l'ICDPPC et à ce titre, la CIL participe à leur pleine mise en œuvre. La CIL a également pris part à des rencontres de groupe telles que l'atelier du Groupe de travail sur l'éducation au numérique dont les conclusions serviront à inspirer de nouvelles actions à la CIL, dans le cadre de la campagne d'éducation au numérique.

Enfin, cette mission a été l'occasion pour la CIL, représentée par la Présidente et le Secrétaire général de tenir des échanges informels avec les autres autorités de protection, d'échanger avec les membres et les responsables de l'Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (AFAPDP) sur l'organisation en 2016 de l'AG de l'Association au Burkina Faso.



4. De la participation de la CIL au Forum mondial sur la démocratie à Strasbourg

Du 16 au 21 novembre 2015, sur invitation du Conseil de l'Europe, la Présidente a assisté, à Strasbourg, au Forum mondial de la démocratie. Organisée conjointement par le Conseil de l'Europe, le Parlement européen, les autorités françaises, la région Alsace et la ville de Strasbourg, cette rencontre internationale a regroupé des personnalités du monde entier.

Le thème principal de ce Forum 2015 était : « **Liberté vs contrôle : pour une réponse démocratique** ». La question fondamentale posée est de savoir comment concilier libertés individuelles et droit à la sécurité ? Comment protéger la démocratie sans l'affaiblir, céder un certain degré de liberté pour davantage de sécurité, sans affaiblir la démocratie ?

Le Forum, qui a duré trois jours, s'est déroulé sous forme de sessions plénières et d'ateliers, avec la participation d'intervenants de haut niveau.

La CIL a contribué à l'animation du Forum, à travers l'animation du Laboratoire sur le thème « **Encadrer la liberté d'expression entre régulation des médias et protection des données personnelles** », assuré par la Présidente, aux côtés des régulateurs de l'audiovisuel et d'autorités de protection des données personnelles.

« Toute personne a le droit de connaître et de contester les informations et les raisonnements utilisés dans les traitements, automatisés ou non, dont les résultats lui sont opposés. »

« Aucune décision de justice impliquant une appréciation sur un comportement humain ne peut avoir pour seul fondement un traitement automatisé d'informations donnant une définition du profil ou de la personnalité de l'intéressé destiné à évaluer certains aspects de sa personnalité. »

Aucune décision administrative ou privée impliquant une appréciation sur un comportement humain ne peut avoir pour seul fondement un traitement automatisé d'informations, donnant une définition du profil ou de la personnalité de l'intéressé. »

« La présente loi s'applique aux traitements automatisés ou non de données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans les fichiers dont le responsable est établi sur le territoire du Burkina Faso, ou, sans y être établi, recourt à des moyens de traitements situés sur le territoire du Burkina Faso, à l'exclusion des données qui ne sont utilisées qu'à des fins de transit. »

Loi N° 049/2013/AN portant protection des données à caractère personnel





CHAP. 5. DU PARTENARIAT AVEC L'AFAPDP ET LES AUTORITES DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La CIL s'est résolument tournée vers la coopération internationale, convaincue qu'elle est une condition essentielle à la réalisation de ses missions. Aussi, elle participe pleinement aux activités de l'AFAPDP mais aussi, noue des partenariats avec les autorités de protection pour un partage d'expérience.

1. De la visite de travail du Secrétaire général de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) du Bénin

Du 11 au 18 avril 2015, le Secrétaire général de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) du Bénin, Monsieur MOUSSA Mohamadou Alou, a effectué une visite de travail et de partage d'expériences auprès de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL).

La mission s'est déroulée suivant un programme établi et validé de commun accord. Il comprenait une séance d'échanges sur les méthodes de travail de chacune des autorités qui a réuni le Secrétaire général et les directeurs de services de la CIL. Ces travaux ont été l'occasion de passer en revue le mode de travail, à proprement parler, au sein de la CIL, à travers l'instruction des dossiers (plaintes, demandes d'avis et de conseils, déclarations) et les procédures dans le cadre des missions de contrôle et leur conduite.

Par ailleurs, le SG de la CNIL a assisté à deux activités de sensibilisation, organisées par la CIL. Il s'agit du séminaire de sensibilisation des acteurs du processus électoral aux « enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée en période électorale » et une campagne d'éducation au numérique au profit des élèves du lycée provincial de Pô, dans la province du Nahouri, située à environ 150 km de Ouagadougou.

2. De la visite de travail et d'échange d'expériences à la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) du Maroc

Du 04 au 09 mai 2015, une délégation de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) du Burkina Faso, conduite par la Présidente, Madame OUEDRAOGO/BONANE Marguerite, a effectué une visite de travail et de partage d'expériences auprès de la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) du Maroc. La délégation qu'elle conduisait était composée du Commissaire Mamadi AOUBA, du Monsieur OUEDRAOGO Ahmed H. A. M. Noël, Secrétaire générale, de Monsieur OUIMINGA Moumouni, Directeur des affaires juridiques et du contentieux, de Monsieur TIEMTORE Isidore, agent comptable.

De façon spécifique, cette rencontre devrait permettre d'échanger sur les méthodes de travail des deux autorités de protection, les obstacles qu'elles rencontrent et comment elles parviennent à les résoudre.

La visite de travail a abouti à l'établissement d'un cadre formel de coopération par la signature d'une Convention de coopération entre la CIL du Burkina et la CNDP du Maroc.





Visite d'échange d'expériences
CIL Burkina-CNDP Royaume du Maroc

Cette convention vise à organiser la collaboration entre les deux autorités de protection, à favoriser l'échange d'informations, de bonnes pratiques et à encadrer de manière efficace, les flux transfrontaliers des données personnelles entre le Burkina et le Maroc. De façon précise, elle prévoit notamment des mesures en vue :

- de collaborer par rapport à l'instruction des demandes d'autorisation de transfert de données à caractère personnel entre les deux pays ;
- d'échanger des informations en matière de protection de la vie privée et des données personnelles ;
- de coopérer, aux fins de gestion des plaintes et des contrôles impliquant les deux autorités ;

3. De la visite de travail et de partage d'expériences auprès de la CPVP/ Belgique

La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) a effectué du 23 au 28 juin 2015, une mission à Bruxelles en Belgique, avec une équipe conduite par sa Présidente, Madame Marguerite QUEDRAOGO/BONANE. L'objet de la mission était de participer notamment à une rencontre d'échange à la Commission de la Protection de la Vie Privée ou Commission vie privée (en abrégé CPVP) de Belgique.

La rencontre avec la Commission de la Protection de la Vie Privée a eu lieu précisément le mercredi 24 juin 2015. Elle s'est déroulée en deux étapes :

- la participation de la CIL dans la matinée à l'audition de la Commission vie privée par la Chambre des représentants belge ;
- la séance de travail entre les deux autorités de protection, dans l'après-midi.

La visite d'échanges auprès de la CPVP s'est achevée par la conclusion d'un protocole de coopération en vue d'une protection efficiente des données personnelles des citoyens dans les deux pays.

4. De la participation de la CIL aux journées nationales de l'informatique et des libertés à Cotonou

Du 01 au 06 août 2015, la Présidente de la CIL a pris part à Cotonou, à la seconde édition des journées nationales de l'informatique et des libertés (JNIL), organisées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) du Bénin. C'est dans le but de cerner tous les contours et les enjeux de la protection des données personnelles, au regard de la prééminence des technologies de l'information et de la communication, que cette Commission a organisé, les 04 et 05 août 2015, au Palais des Congrès de Cotonou, la deuxième édition des Journées Nationales de l'Informatique et des Libertés. Ces deux journées ont permis aux participants de comprendre les risques qu'induisent dans leur vie ces technologies nouvelles, mais aussi, de s'informer de certains dispositifs de protection des données personnelles.

La CIL y a pris part activement, à travers sa Présidente, qui a livré une communication sur l'expérience du Burkina Faso en matière de protection des données personnelles.

5. De la visite de l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel du Mali (APDP)

La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) a accueilli, du 25 au 28 novembre 2015, une délégation de l'APDP du Mali, composée de cinq (05) personnalités, conduite par son Président, Monsieur Ouamarou AG MOHAMED IBRAHIM HAIDARA.

L'objectif de la visite d'études était de s'imprégner de l'expérience de travail de la CIL, l'APDP étant la dernière-née de la sous-région.

La mission s'est déroulée suivant un programme établi entre les deux parties. Il comprenait une séance d'échanges sur les méthodes de travail de chacune des autorités. Ces travaux ont été l'occasion de passer en revue le mode de travail, à proprement parler, au sein de la CIL, à travers l'instruction des dossiers (plaintes, demandes d'avis et de conseils, déclarations) et les procédures dans le cadre des missions de contrôle et leur conduite.

La visite d'étude s'est achevée par la conclusion d'une convention de coopération entre la CIL et l'APDP, signée par les deux premiers responsables. Ce cadre formel de coopération vient renforcer les possibilités opérationnelles des deux autorités de protection.



Visite de courtoisie de la délégation malienne à la CIL



6. | Le partenariat avec l'AFAPDP

→ L'Assemblée générale et la conférence annuelle de l'AFAPDP

La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) a effectué du 23 au 28 juin 2015 à Bruxelles en Belgique, une mission conduite par la Présidente, Madame Marguerite QUEDRAOGO/BONANE. La délégation comprenait également un Commissaire, Monsieur SAWADOGO Boukary, et le Directeur des affaires juridiques et du contentieux, Monsieur OUMINGA Moumouni K. L'objet de la mission était de participer à la huitième (8ème) Conférence et à la neuvième (9ème) Assemblée générale de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données à caractère Personnel (AFAPDP).

Cette huitième (8ème) Conférence, organisée en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et la CPVP de Belgique s'est tenue précisément le jeudi 25 juin 2015 à Bruxelles dans la salle « Chapelle », à la Petite rue des Brigittines. Les travaux se sont déroulés en plénières (deux) et en ateliers (quatre) sur des thématiques liées :

- aux « activités de surveillance, de sécurité et enjeux de protection des données » ;
- à la « Définition de « Nouveaux » droits à l'ère du numérique » ;
- l'« Articulation des instruments de coopération internationale » ;
- au « Traitement des plaintes : bonnes pratiques des autorités francophones ».
- à « L'encadrement du traitement des données administratives : bonnes pratiques des pays francophones ».

→ Les rencontres du bureau de l'AFAPDP

La CIL, en sa qualité de vice-présidente au sein du bureau de l'AFAPDP participe régulièrement à ses réunions. Celles se tiennent sous forme de conférence téléphonique. Au cours de l'année 2015, le bureau a tenu trois (03) réunions et délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour. (Voir tableau en annexe)



6. DES SESSIONS ET AUTRES ACTIVITES INTERNES DE LA COMMISSION

Le fonctionnement de la Commission est assuré par les membres de la Commission à travers les sessions et au quotidien par la Présidente, entourée du Secrétaire général et de l'ensemble des directions.

Pour se donner plus de moyens d'actions, la CIL a mis en place un réseau de point focaux à la protection des données personnelles dans les administrations publiques et privées.

I Le fonctionnement de la Commission

1. Des sessions de la Commission

Les membres de la Commission se réunissent une fois par mois en session ordinaire. Ils peuvent tenir une session extraordinaire en cas de besoin, conformément à l'article 05 du règlement intérieur de la Commission.

À cet effet, la Commission a tenu 11 sessions au cours de l'année 2015. On dénombre une (01) session extraordinaires et 10 sessions ordinaires. (Voir tableau avec ordre du jour en annexe)

2. Des réunions de Cabinet

Pour la gestion administrative quotidienne et pour le suivi des dossiers, le Président de la Commission tient avec le Secrétaire général et l'ensemble des directeurs, des réunions hebdomadaires.

3. De la rédaction d'un projet de loi organique pour la protection des données personnelles

À la faveur des événements des 30 et 31 octobre 2014 qui ont conduit à la mise en place d'un Gouvernement de transition avec l'adoption d'une Charte pour encadrer juridiquement la période transitoire, des organes principaux et des organes subsidiaires dont la sous-commission des réformes constitutionnelles, politiques et institutionnelles ont été mis en place.

Saisissant cette nouvelle donne et après des échanges avec le Premier Ministre au cours d'une audience en date du 05 décembre 2014, la CIL a opté de proposer un projet de loi organique sur la protection des données. Un comité interne mis en place a travaillé sur le projet qui a été déposé le 31 décembre 2014 auprès des services de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre de la Transition.

Le projet de loi règle la question de l'ancrage institutionnel, la constitutionnalisation de la protection des données personnelles et l'institutionnalisation de la CIL et le renforcement de ses pouvoirs de sanction et d'investigation, entre autres.

II La gestion administrative et financière

1. La gestion administrative

La Commission de l'Informatique et des Libertés est administrée par un collège de neuf (09) commissaires dont huit (08) commissaires non permanents et un (01) membre permanent en la personne du Président de la Commission.

Au 1er janvier 2015, l'effectif total du personnel de la CIL était de vingt-huit (28) agents.

Au cours de l'année 2015, la CIL a connu un mouvement de personnel qui a vu la nomination en conseil des ministres d'un nouveau Directeur du Contrôle des Marchés et des Engagements Financiers et d'un nouveau Agent Comptable, la mise à disposition d'un Contrôleur du Trésor et également, celui d'un agent de bureau.

Au cours de cette même année, il a été enregistré cinq (05) départs d'agents : deux admis aux concours professionnels et trois pour remise à disposition auprès de leurs ministères d'origine.

Les recrutements sur mesures nouvelles prévues pour l'année 2015, n'ont pas abouti, de sorte qu'il n'y a pas eu de nouveaux recrutements.

Au cours du mois d'août 2015, les avancements des fonctionnaires et des contractuels de l'Etat au titre de l'année 2014, ont été faits et l'incidence financière a été constatée en septembre 2015.

En interne, un agent a été promu ; il s'agit d'un agent de bureau qui a été nommé chargé du protocole.

L'effectif du personnel permanent à la CIL est de vingt-six (26) au 31 décembre 2015 et est décomposé comme suit :

- **Vingt (20) agents contractuels, toutes catégories confondues ;**
- **Six (06) fonctionnaires, toutes catégories confondues.**

A la date du 31 décembre 2015, le Directeur du Contrôle des Marchés et des Engagements Financiers de la CIL est résident.

2. La gestion financière et comptable

Les activités menées par la CIL au titre de la gestion financière et comptable de 2015 peuvent être regroupées en trois parties :

- *l'exécution du budget gestion 2015 ;*
- *l'élaboration de l'avant-projet de budget gestion 2016 ;*
- *la gestion du patrimoine de la CIL*

Prévision et exécution du budget 2015

Au titre du budget de la Commission de l'Informatique et des libertés gestion 2015, les prévisions s'élèvent à trois cent trente millions quatre-vingt et un mille sept cent

vingt-trois (330 081 723) francs CFA et sont décomposés comme suit :

- **deux cent quatre-vingt-huit millions quatre cent trois mille (288 403 000) francs CFA, au titre de la dotation reçue de l'Etat**
- **vingt et un millions six cent soixante-dix-huit mille sept cent vingt-trois (21 678 723) francs CFA des ressources de l'exercice 2014 reportées en 2015 pour faire face aux engagements non mandatés en 2014;**
- **vingt millions de francs CFA de subvention reçus de la Loterie Nationale Burkinabè (LONAB)**

La répartition de ces ressources budgétaires donne le tableau suivant :

DESIGNATION	PREVISIONS 2015
TITRE II : DEPENSES DE PERSONNEL	112 948 144
TITRE III : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	201 952 829
TITRE IV : DEPENSES DE TRANSFERT	1 180 750
TITRE V : INVESTISSEMENT EFFECTUE PAR L'ETAT	14 000 000
TOTAL GENERAL	330 081 723

De ces prévisions budgétaires, il ressort que les dépenses de personnel représentent 34,22% du budget et celles de fonctionnement, 65,78%.

Le budget de la CIL, malgré la subvention de la LONAB, demeure inférieur au budget de l'année 2014 qui s'élevait à trois cent trente mille quatre cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingt (330 423 880) francs CFA. Cette baisse est consécutive aux difficultés de mobilisation des ressources, au sortir de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2015 ayant conduit à la mise en place d'un gouvernement de transition.

Le budget 2015 ainsi présenté, a été exécuté à 96,58%, au 31 décembre 2014 et est réparti ainsi que suit :

DÉSIGNATION	Prévisions	Exécution	TAUX D'EXÉCUTION
Dépenses de personnel	112 948 144	109 684 140	97,11%
Dépenses de fonctionnement	201 952 829	194 011 445	96,07%
Dépenses de transfert	1 180 750	1 180 750	100%
Investissements effectués par l'Etat	14 000 000	13 912 660	99,38%
TOTAL GENERAL	330 081 723	318 788 995	96,58%

L'élaboration de l'avant-projet de budget gestion 2016.

En 2016, les ressources allouées par l'Etat à la Commission de l'Informatique et des Libertés est de deux cent quatre-vingt-onze millions six cent sept mille (291 607 000) francs CFA. L'avant-projet de budget 2016 de la CIL se présente comme suit :

DESIGNATION	PREVISION 2016
DEPENSES DE PERSONNEL	96 087 000
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	184 570 000
DEPENSES DE TRANSFERT	1 500 000
INVESTISSEMENT EFFECTUE PAR L'ETAT	9 450 000
TOTAL GENERAL	291 607 000

La gestion du patrimoine de la CIL

Le patrimoine de la CIL comprend :

- Le matériel roulant ;
- Le matériel informatique ;
- Les matériels et mobiliers de bureau.

CHAP. 7. DIFFICULTES ET SUGGESTIONS

A l'instar d'autres autorités administratives indépendantes, ce n'est pas sans difficultés que la Commission effectue ses missions. Ces difficultés ne sont pas insurmontables.

Aussi, pour améliorer l'efficacité de l'action de la CIL, les suggestions qui peuvent être faites aux autorités sont les suivantes :

- *consacrer la protection des données personnelles dans la Constitution et faire adopter une loi organique dans les meilleurs délais ;*
- *octroyer un statut particulier au personnel ;*
- *prendre en compte la protection des données personnelles dans les accords de coopération avec les partenaires techniques et financiers ;*
- *renouveler le parc auto qui est amorti ;*
- *allouer un budget conséquent à la CIL pour l'atteinte de ses objectifs ;*
- *doter la CIL d'un siège définitif.*

◦ **Protéger**
les données
personnelles,

◦ **Accompagner**
l'innovation
technologique,

◦ **Préserver**
les libertés individuelles
à l'ère du numérique



07 Mars 2015 course cycliste féminine



Installation de M. le Contrôleur financier AW Oumarou



Le personnel de la CIL







Photo de famille avec tous les commissaires de la CIL



Remise de rapport conseil constitutionnel





Séance de session des commissaires à la CIL



SNI 2014







Visite de courtoisie au CES



Visite de courtoisie à la CENI





ANNEXES

TABLEAU DES REUNIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AUTORITES DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (AFAPDP)

DATE	PROJET D'ORDRE DU JOUR
12 mars 2015 16h (GMT +1)	<p>29^{ème} réunion du bureau de l'AFAPDP</p> <ol style="list-style-type: none">1. Adoption de l'ordre du jour et adoption du procès-verbal de la 28^{ème} réunion du bureau2. Point d'information du secrétariat général (document 2)<ul style="list-style-type: none">→ Présentation des comptes définitifs 2014→ Présentation du rapport P. Béral3. Plan d'action et budget 2015 (documents 3 et 4)<ul style="list-style-type: none">→ Principales actions à l'initiative de l'AFAPDP :<ul style="list-style-type: none">• 8^{ème} Conférence et 9^{ème} Assemblée générale les 25 et 26 juin 2015 à Bruxelles• Préparation de la 37^{ème} Conférence internationale du 26 au 29/10 à Amsterdam• Formation du personnel des APD sur les contrôles• Promotion des RCEF et rapprochement avec les acteurs économiques• Création d'un espace numérique de partage et de dialogue→ Demandes adressées à l'AFAPDP :<ul style="list-style-type: none">• Colloque Liban du 21 au 24/04• Séminaire ARTCI du 28 au 30 /04 en Côte d'Ivoire : demande de soutien de l'ARTCI• Conférence CEEDPA 29 et 30/04 en Albanie : invitation de M. Dervishi• Rencontre du RIPD du 6 au 8/05 au Pérou : invitation du RIPD• Forum africain (organisé par la CDP) les 19 et 20/05 au Sénégal : demande de soutien M. Lo• Journées de l'informatique et des libertés au Bénin (dates non communiquées) : demande de soutien M. Benon→ Budget 20154. Prochaine réunion du bureau

9 septembre 2015
16h (GMT+1)

31ème réunion du bureau de l'AFAPDP,

1. **Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la 30ème réunion**
2. **37ème Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée**
 - *Interprétation et traduction*
 - *Résolutions*
 - *Présence francophone sur place*
 - *Ordre du jour de la session fermée de la Conférence*
3. **Autres sujets**
4. **Prochaine réunion du bureau**

4 décembre 2015

32ème réunion du bureau de l'AFAPDP

1. **Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la 31ème réunion**
2. **Conclusions de la 37ème Conférence internationale d'Amsterdam**
3. **Participation au Groupe de travail international sur la protection des données et l'action humanitaire internationale**
4. **Préparation de la 38ème Conférence internationale à Marrakech**
5. **Préparation de la 9ème Conférence francophone à Ouagadougou**
6. **Autres projets 2016**

TABLEAU DES SESSIONS DE L'ANNEE 2015

ANNEE 2015	ORDRE DU JOUR
13 février	<ol style="list-style-type: none"> 1. Projet de programme d'activités 2015 ; 2. Projet de budget 2015 ; 3. Divers.
31 mars	<ol style="list-style-type: none"> 1. Observations et amendement des comptes rendus de la session extraordinaire du mardi 16 décembre 2014 et de la session ordinaire du 13 février 2015 ; 2. Examen des termes de référence des missions de contrôle auprès des opérateurs de téléphonie mobile et Institut Africain de Management (IAM) ; 3. Information sur les activités de la CIL du mois d'avril et suivant ; 4. Divers.
11 juin	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examen et adoption de l'avant-projet de budget programme 2016-2018 ; 2. examen et adoption de l'avant-projet de budget objet gestion 2016 ; 3. Divers.



19 juin	<ol style="list-style-type: none">1. avant-projet de loi organique portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la CIL
24 juillet	<ol style="list-style-type: none">1. Revue à mi-parcours de l'exécution du budget de la CIL, gestion 2015 ;2. Budget 2015 réaménagés ;3. Divers.
28 août	<ol style="list-style-type: none">1. Amendement de l'avant proposition de loi portant mise en œuvre du droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs ;2. Divers.
04 septembre	<ol style="list-style-type: none">1. Dispositions relatives aux frais de session ;2. Divers.
13 octobre	<ol style="list-style-type: none">1. Amendement du compte rendu de la 5ème session ordinaire du vendredi 28 août 2015 ;2. Amendement du compte rendu de la 2ème session extraordinaire du vendredi 04 septembre 2015 ;3. Examen et adoption du rapport public 2014 de la CIL.
22 octobre	<ol style="list-style-type: none">1. Examen et adoption du rapport public 2014 de la CIL ;2. Divers.
06 novembre	<ol style="list-style-type: none">1. Examen et adoption de la note d'étude relative à la demande d'avis de Inrapol ;2. Examen de la lettre de l'ONATEL relative à la demande d'avis de Inrapol ;3. Amendement du compte rendu de la session du 28 août 2015 ;4. Amendement du compte rendu de la session extraordinaire du 04 septembre 2015 ;5. Amendement du compte rendu de la session du 13 octobre 2015 ;6. Amendement du compte rendu de la session du 22 octobre 2015 ;7. Divers.
24 novembre	<ol style="list-style-type: none">1. Amendement du compte rendu de la session du 06 novembre 2015 ;2. Echanges sur la prochaine date de l'Assemblée générale et la conférence annuelle de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP) ;3. Information sur la visite d'échanges et de travail de l'autorité de protection du Mali ;4. Divers

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 : DE LA SENSIBILISATION.....	11
I. La Campagne 2015 d'éducation au numérique au profit des élèves.....	11
II. Des séminaires de sensibilisation aux enjeux de la protection des données personnelles au profit des différentes couches socioprofessionnelles.....	12
1. Séminaire de sensibilisation des acteurs du processus électoral.....	12
2. Séminaire de sensibilisation des étudiants de l'Université Polytechnique de Bobo.....	13
3. Séminaire de sensibilisation des élèves stagiaires de la Gendarmerie nationale à Bobo-Dioulasso.....	13
4. Séminaire de sensibilisation des agents de l'ONATEL.....	13
5. Séminaire de sensibilisation des membres du barreau burkinabè.....	14
III. De la contribution de la CIL à des sessions d'information et de sensibilisation.....	15
1. Atelier de formation des utilisateurs à la protection des données et à la sécurité du système informatique de la Direction générale des ressources en eau (DGRE)	15
2. Atelier de sensibilisation du Club des étudiants en communication de l'Université de Ouagadougou.....	15
3. Sensibilisation des membres de la Jeune Chambre Internationale.....	15
4. Sensibilisation à l'Ecole supérieure des techniques avancées (ESTA).....	15
5. Participation de la CIL à l'assemblée générale Centre d'information et de formation en matière de droits de l'homme en Afrique (CIFDHA).....	16
6. Sensibilisation d'adolescents aux conséquences des TIC.....	16
7. Sensibilisation du personnel de Allianz-Burkina.....	16
IV. Des actions de communication.....	16
1. Des relations publiques.....	16
2. De la diffusion de films de sensibilisation et de communiqués.....	17
CHAPITRE 2 : DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI.....	19
I. Des missions de contrôle.....	19
II. Des demandes d'avis et de conseils.....	19
III. De l'accomplissement des formalités préalables, avant la mise en œuvre des traitements.....	19
IV. Des plaintes.....	20
CHAPITRE 3 : DU RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	23
1. De la formation du personnel.....	23
2. De la contribution de la CIL à la formation des étudiants.....	24

CHAPITRE 4 : DE LA PARTICIPATION DE LA CIL AUX RENCONTRES INTERNATIONALES.....	25
CHAPITRE 5 : DU PARTENARIAT AVEC L'AFAPDP ET LES AUTORITES DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES.....	29
1. <i>De la visite de travail du Secrétaire général de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) du Bénin.....</i>	<i>29</i>
2. <i>De la visite de travail et d'échange d'expériences à la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) du Maroc.....</i>	<i>29</i>
3. <i>De la visite de travail et de partage d'expériences auprès de la CPVP/Belgique.....</i>	<i>30</i>
4. <i>De la participation de la CIL aux journées nationales informatiques et des libertés à Cotonou.....</i>	<i>30</i>
5. <i>De la visite de l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel du Mali (APDP).....</i>	<i>31</i>
6. <i>Le partenariat avec l'AFAPDP.....</i>	<i>32</i>
CHAPITRE 6 : DES SESSIONS ET AUTRES ACTIVITES INTERNES DE LA COMMISSION.....	33
I. <i>Le fonctionnement de la Commission.....</i>	<i>33</i>
1. <i>Des sessions de la Commission.....</i>	<i>33</i>
2. <i>Des réunions de cabinet.....</i>	<i>33</i>
3. <i>De la rédaction d'un projet de loi organique pour la protection des données personnelles.....</i>	<i>33</i>
II. <i>La gestion administrative et financière.....</i>	<i>33</i>
1. <i>La gestion administrative.....</i>	<i>33</i>
2. <i>La gestion financière et comptable.....</i>	<i>34</i>
CHAPITRE 7 : DIFFICULTES ET SUGGESTIONS.....	36
LA CIL EN IMAGES.....	38
ANNEXES.....	40

Lined area for personal notes, consisting of approximately 35 horizontal lines.

MISE EN PAGE



CORRECTION

ACE - Développement/Synergie

CREDITS PHOTO

CIL

Shutterstock

RÉALISATION - PRODUCTION

ACE - Développement/Synergie

01 BP 3613 Ouagadougou 01

Tél. : (226) 25 30 16 54 - Fax : 25 30 58 60

Courriel : synergie@fasonet.bf

Site web : www.synergie.bf



Tél : 25 37 70 90
Fax : 25 37 70 90



www.cil.bf





Commission de l'Informatique et des Libertés
Avenue Mouammar EL KHADAFI
01 BP 1606 Ouagadougou 01
Tél. : +226 25 37 70 90
infos@cil.bf
www.cil.bf